Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs

12e séance, 21e année

Province de Québec
Commission scolaire des Navigateurs
Lévis

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Navigateurs, tenue le 23 avril 2019, à 18 h, au centre administratif, 1860, 1re Rue, Lévis, **sous la présidence de monsieur Jérôme Demers**.

Membres du comité exécutif présents :

Monsieur Jérôme Demers, président du conseil des commissaires et du comité exécutif
Monsieur François-Yves Dubé, vice-président du conseil des commissaires
Monsieur Richard Légaré, vice-président du comité exécutif
Madame Marie-Josée St-Laurent, commissaire-parent
Monsieur Denis Vien, commissaire

Membre du comité exécutif absent :

Madame Catherine Nadeau, commissaire

Membres du personnel administratif présents :

Madame Esther Lemieux, directrice générale
Monsieur Bertin Fillion, directeur général adjoint
Monsieur Benoit Langlois, directeur général adjoint
Madame Sandra Cauchon, secrétaire générale
Monsieur Denis Bourbeau, directeur des Services des ressources humaines et des communications
Monsieur Dany Deschênes, directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Pierre Gaumond, directeur des Services des ressources en technologie de l'information et des communications

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Mot de bienvenue

1.2 Ouverture de la séance ordinaire

Après un mot de bienvenue, monsieur Jérôme Demers, président, déclare la séance ordinaire du comité exécutif en date du 23 avril 2019 ouverte à 18 h 03.

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du comité exécutif ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique.*

1.3.2 Quorum

La secrétaire générale, Mme Sandra Cauchon, confirme qu'il y a quorum.

CE-18-19-074

1.4 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Josée St-Laurent et résolu :

Formules Municipales - no 5614 spécial

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1.0 Préliminaires
- 1.1 Mot de bienvenue
- 1.2 Ouverture de la séance ordinaire
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
  - 1.3.1 Avis de convocation
  - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 26 mars 2019
- 1.6 Correspondance
- 1.7 Interventions du public et période de questions

2.0 Décisions
- 2.1 École du Chêne – Rénovation des blocs sanitaires – Adjudication de contrat
- 2.2 École Sainte-Thérèse – Rénovation des blocs sanitaires – Adjudication de contrat
- 2.3 École secondaire Pamphile-Le May – Octroi d'une servitude à la Municipalité de Sainte-Croix – Lot 3 590 820
- 2.4 Location de presses numériques à haut rendement et photocopieur couleurs – Adjudication de contrat
- 2.5 Divers établissements – Services spécialisés en hygiène et salubrité (entretien ménager) 2019-2022 – Adjudication de contrats
- 2.6 Services des ressources en technologie de l'information et des communications – Installation et entretien de fibres optiques – Adjudication de contrat
- 2.7 Engagement ou nomination à un poste de direction adjointe d'établissement
- 2.8 Engagement ou nomination à un poste de direction adjointe d'établissement

3.0 Information
Aucun point

4.0 Questions diverses
- 4.1 Questions et messages des commissaires

5.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

CE-18-19-075

1.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 26 mars 2019

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 26 mars 2019 a été transmis à tous les membres du comité exécutif le 18 avril 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Vien et résolu :

DE dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 26 mars 2019 et d'adopter celui-ci tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.6 Correspondance

Aucune correspondance.

Formules Municipales - no 5614 spécial

1.7 Interventions du public et période de questions

Aucune intervention.

2.0 DÉCISIONS

CE-18-19-076
SRM

2.1 École du Chêne – Rénovation des blocs sanitaires – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public 190308-49 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour la rénovation des blocs sanitaires à l'École du Chêne;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 2 avril 2019, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par la firme Bilodeau, Baril, Leeming Architectes;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à Chabot Construction Ltée, le contrat pour la rénovation des blocs sanitaires à l'École du Chêne, pour un montant de 138 900 $, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

CE-18-19-077
SRM

2.2 École Sainte-Thérèse – Rénovation des blocs sanitaires – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public 190308-48 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour la rénovation des blocs sanitaires à l'École Sainte-Thérèse;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 2 avril 2019, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par la firme Bilodeau, Baril, Leeming Architectes;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à JC-7 Signature, le contrat pour la rénovation des blocs sanitaires à l'École Sainte-Thérèse, pour un montant de 114 447 $, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

Formules Municipales - no 5614 spécial

CE-18-19-078
SRM

2.3 École secondaire Pamphile-Le May – Octroi d'une servitude à la Municipalité de Sainte-Croix – Lot 3 590 820

ATTENDU que la Commission scolaire des Navigateurs est propriétaire du lot 3 590 820, lequel lot est le site de l'École secondaire Pamphile-Le May;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Croix, désire aménager un sentier piétonnier afin de relier la rue Barbin à la voie de circulation entourant le bâtiment;

ATTENDU qu'il y a lieu d'octroyer une telle servitude, l'aménagement du sentier piétonnier se faisant au bénéfice de la clientèle étudiante de l'établissement scolaire**;**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Vien et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs accepte d'octroyer une servitude de passage, à titre gratuit, à la Municipalité de Sainte-Croix, selon une assiette d'occupation à déterminer;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à négocier les termes de ladite servitude, notamment l'assiette d'occupation de celle-ci, et à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

CE-18-19-079
SRM

2.4 Location de presses numériques à haut rendement et photocopieur couleurs – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public 190318-51 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour la location de presses numériques à haut rendement et photocopieur couleurs au Centre de reprographie;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 10 avril 2019, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par le personnel des Services des ressources matérielles;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à Solutions d'affaires Konica Minolta (Canada) Ltée, le contrat pour la location de deux photocopieurs monochrome pour un montant de 422 769,12 $, excluant les taxes, pour une durée de 48 mois, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres;

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à Solutions d'affaires Konica Minolta (Canada) Ltée, le contrat pour la location d'un photocopieur couleurs à 60 copies/minute, pour un montant de 89 918,40 $, excluant les taxes, pour une durée de 48 mois, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

Formules Municipales - no 5614 spécial

CE-18-19-080
SRM

2.5 Divers établissements – Services spécialisés en hygiène et salubrité (entretien ménager) 2019-2022 – Adjudication de contrats

ATTENDU l'appel d'offres public 190318-40 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions en services spécialisés en hygiène et salubrité (entretien ménager) 2019-2022 de divers établissements pour une période de trois ans;

ATTENDU les résultats dudit appel d'offres suite à l'ouverture des soumissions effectuée le 8 avril 2019;

ATTENDU l'analyse individuelle desdites offres réalisée par les membres du comité de sélection mandatés par le dirigeant de l'organisme;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Vien et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge le lot #1 pour l'École secondaire de l'Horizon, à l'entreprise ayant obtenu le prix ajusté le plus bas au montant de 345 000 $, soit *Atelier de Réadaptation au Travail de Beauce (Artb) inc.,* le contrat d'entretien sanitaire pour l'école précitée pour un montant réel de 386 400 $, taxes non incluses;

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge le lot #2 pour l'École Notre-Dame-d'Etchemin – Pavillon Maria-Dominique, à l'entreprise ayant obtenu le prix ajusté le plus bas au montant de 137 716,39 $, soit *Derko Ltée,* le contrat d'entretien sanitaire pour l'école précitée pour un montant réel de 150 684,68 $, taxes non incluses;

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge le lot #3 pour le CÉAN des Navigateurs Saint-Romuald, à l'entreprise ayant obtenu le prix ajusté le plus bas au montant de 141 964,66 $, soit *ML Entretien Multiservices,* le contrat d'entretien sanitaire pour le centre précité pour un montant réel de 155 333 $, taxes non incluses;

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge le lot #4 pour le Centre Multiservice, à l'entreprise ayant obtenu le prix ajusté le plus bas au montant de 100 949,28 $, soit *Maintenance Euréka Ltée,* le contrat d'entretien sanitaire pour le centre précité pour un montant réel de 104 520 $, taxes non incluses;

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge le lot #5 pour l'École des Petits-Cheminots pavillon Notre-Dame et le CÉAN de Charny, à l'entreprise ayant obtenu le prix ajusté le plus bas au montant de 146 155,83 $, soit *Derko Ltée,* le contrat d'entretien sanitaire pour l'école et le centre précités pour un montant réel de 159 918,84 $, taxes non incluses;

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge le lot #6 pour l'École Saint-Louis-de-France, à l'entreprise ayant obtenu le prix ajusté le plus bas au montant de 257 997,93 $, soit *Derko Ltée,* le contrat d'entretien sanitaire pour l'école précitée pour un montant réel de 282 292,74 $, taxes non incluses;

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge le lot #8 pour l'École du Ruisseau, à l'entreprise ayant obtenu le prix ajusté le plus bas au montant de 178 566,72 $, soit *ML Entretien Multiservices,* le contrat d'entretien sanitaire pour l'école précitée pour un montant réel de 191 364 $, taxes non incluses;

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge le lot #9 pour l'École Pointe-Lévy et le Centre de formation professionnelle de Lévis, à l'entreprise ayant obtenu le prix ajusté le plus bas au montant de 1 031 517,86 $, soit *Atelier de Réadaptation au Travail de Beauce (Artb) inc.,* le contrat d'entretien sanitaire pour l'école et le centre précités pour un montant réel de 1 155 300 $, taxes non incluses;

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge le lot #10 pour le Centre de formation en mécanique et véhicules lourds, à l'entreprise ayant

Formules Municipales - no 5614 spécial

obtenu le prix ajusté le plus bas au montant de 143 325,51 $, soit *ML Entretien Multiservices,* le contrat d'entretien sanitaire pour le centre précité pour un montant réel de 156 822 $, taxes non incluses;

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge le lot #11 pour l'École De l'Auberivière, à l'entreprise ayant obtenu le prix ajusté le plus bas au montant de 227 777,12 $, soit *Derko Ltée,* le contrat d'entretien sanitaire pour l'école précitée pour un montant réel de 249 226,13 $, taxes non incluses;

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge le lot #12 pour le Centre de formation en montagne de lignes, à l'entreprise ayant obtenu le prix ajusté le plus bas au montant de 120 555,21 $, soit *ML Entretien Multiservices,* le contrat d'entretien sanitaire pour le centre précité pour un montant réel de 129 195 $, taxes non incluses;

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge le lot #13 pour l'École de l'Étoile, à l'entreprise ayant obtenu le prix ajusté le plus bas au montant de 253 322,47 $, soit *Maintenance Euréka Ltée,* le contrat d'entretien sanitaire pour l'école précitée pour un montant réel de 277 177 $, taxes non incluses;

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge le lot #14 pour l'École Plein-Soleil, à l'entreprise ayant obtenu le prix ajusté le plus bas au montant de 222 816,15 $, soit *Maintenance Euréka Ltée,* le contrat d'entretien sanitaire pour l'école précitée pour un montant réel de 243 798 $, taxes non incluses;

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge le lot #15 pour l'École primaire-secondaire de la Clé-du-Boisé, à l'entreprise ayant obtenu le prix ajusté le plus bas au montant de 234 307,08 $, soit *Maintenance Euréka Ltée,* le contrat d'entretien sanitaire pour l'école précitée pour un montant réel de 256 371 $, taxes non incluses;

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge le lot #18 pour l'École La Mennais, à l'entreprise ayant obtenu le prix ajusté le plus bas au montant de 135 292,40 $, soit *ML Entretien Multiservices,* le contrat d'entretien sanitaire pour l'école précitée pour un montant réel de 135 687 $, taxes non incluses;

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge le lot #19 pour l'École de la Caravelle (Dosquet), à l'entreprise ayant obtenu le prix ajusté le plus bas au montant de 90 548,36 $, soit *Maintenance Euréka Ltée,* le contrat d'entretien sanitaire pour l'école précitée pour un montant réel de 99 075 $, taxes non incluses;

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge le lot #20 pour l'École de la Caravelle (Saint-Flavien), à l'entreprise ayant obtenu le prix ajusté le plus bas au montant de 143 137,12 $, soit *Maintenance Euréka Ltée,* le contrat d'entretien sanitaire pour l'école précitée pour un montant réel de 145 943 $, taxes non incluses;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

CE-18-19-081
SRTIC

2.6 Services des ressources en technologie de l'information et des communications – Installation et entretien de fibres optiques – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public 190322-52 déposé auprès du SEAO par les Services des ressources en technologie de l'information et des communications;

Formules Municipales - no 5614 spécial

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 16 avril 2019, ainsi que le résultat de celle-ci, tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par le personnel des Services des ressources en technologie de l'information et des communications;

ATTENDU que la dirigeante d'organisme, madame Esther Lemieux, autorise la location d'une fibre optique avec une maintenance à long terme de 20 ans, permettant ainsi d'obtenir un meilleur prix, d'assurer une stabilité dans le prix et les coûts récurrents ainsi que l'amortissement des coûts d'installation.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à Madysta Constructions Ltée, le contrat pour l'installation et le service de réseau d'un lien de 6 fibres optiques (3 paires) entre l'École Beaurivage de Saint-Agapit et une nouvelle école à Saint-Apollinaire, l'École des Sentiers. L'installation est accompagnée d'un contrat de maintenance de 20 ans payable annuellement, pour un montant de 169 270 $, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres;

QUE le directeur des Services des ressources en technologie de l'information et des communications, monsieur Pierre Gaumond, soit autorisé à signer le contrat de services et tout autre document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

Formules Municipales - no 5614 spécial

CE-18-19-082
SRH

2.7 Engagement ou nomination à un poste de direction adjointe d'établissement

ATTENDU que la personne recommandée a franchi les processus de sélection;

ATTENDU les qualifications légales requises pour occuper un poste régulier dans la gestion d'établissement scolaire;

ATTENDU l'évaluation et les recommandations positives de son supérieur immédiat, en l'occurrence la directrice de l'École secondaire Champagnat, Guillaume-Couture et Îlot-des-Appalaches;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jérôme Demers et résolu :

QUE madame Élise Litalien soit nommée à titre de directrice adjointe d'établissement;

QUE la date d'entrée en fonction et l'affectation soient déterminées par la directrice générale.

ADOPTÉE à l'unanimité

CE-18-19-083
SRH

2.8 Engagement ou nomination à un poste de direction adjointe d'établissement

ATTENDU que la personne recommandée a franchi les processus de sélection;

ATTENDU les qualifications légales requises pour occuper un poste régulier dans la gestion d'établissement scolaire;

ATTENDU l'évaluation et les recommandations positives de son supérieur immédiat, en l'occurrence la directrice de l'École secondaire Champagnat, Guillaume-Couture et Îlot-des-Appalaches;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

QUE monsieur Yan Lagrandeur soit nommé à titre de directeur adjoint d'établissement;

QUE la date d'entrée en fonction et l'affectation soient déterminées par la directrice générale.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.0 INFORMATION

Aucun point.

4.0 QUESTIONS DIVERSES

4.1 Questions et messages des commissaires

Aucune question et aucun message.

CE-18-19-084

5.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Vien et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 18 h 26.

ADOPTÉE à l'unanimité

Jérôme Demers
Président

Sandra Cauchon
Secrétaire générale

Formules Municipales - no 5614 spécial